

Présidence:

Groupe "Les Verts"

.....



Groupe Socialiste

.....

.....

MUNICIPALITÉ

PREAVIS N° 53-2019

AU CONSEIL COMMUNAL

Groupe PLR

.....

.....

Réponse au postulat de Mme la conseillère communale Elodie Golaz Grilli intitulé "Fête des écoles: Lausanne, Prilly... et Renens alors ?"

Groupe "Fourmi Rouge"

.....

.....

Date proposée pour la séance de la Commission:

Jeudi 26 septembre 2019, à 20h

Salle de conférences du Service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-Sport, rue de Lausanne 21

Groupe UDC

.....

26 août 2019

PRÉAVIS N° 53-2019

Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz-Grilli intitulé "Fête des écoles:
Lausanne, Prilly... et Renens alors ?"

Table des matières

1. Préambule.....	2
2. Concept.....	3
2.1 Calendrier des fêtes des écoles et projets d'établissements	4
3. Eléments financiers.....	4
3.1 Coûts de la fête des écoles primaires 1P à 5P (annuels)	4
3.2 Coûts des projets d'établissements primaires Est ou Ouest (annuels en alternance dès 2020)5	
3.3 Apport Service Gestion urbaine-Développement durable	5
3.4 Apport Service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-Sport.....	5
4. Incidences financières et comptables.....	6
4.1 Investissements	6
4.2 Incidences sur le compte de fonctionnement	7
4.2.1 Récapitulatif des coûts "Projet Fête des écoles 1-5P" (chap. 3.1 et 3.4)	7
4.2.2 Récapitulatif des coûts "Projets d'établissements" (chap 3.2)	7
5. Conclusions de la Municipalité.....	7

Renens, le 26 août 2019

AU CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Jusqu'à la mise en œuvre des dispositions du projet EtaCom au début des années 2000 qui réorganisait, notamment, le cadre des compétences entre le canton et les communes au plan scolaire, une fête des écoles avait lieu chaque année à Renens. Celle-ci impliquait l'organisation d'un cortège auquel participaient les élèves des ex-écoles enfantines et des 1^{re} aux 4^e années primaires, soit les actuelles 1P à 6P. La fête se prolongeait ensuite sur le site de Verdeaux avec l'installation de diverses attractions, un samedi après-midi du mois de juin en même temps que l'Abbaye lorsque celle-ci avait lieu. Le personnel des établissements scolaires en assumait l'organisation, épaulé par le Centre technique communal. Depuis 2003, des cortèges ont encore eu lieu dans le cadre de la Fête interculturelle, devenue Festimixx en 2009. Depuis cette date, plus aucune manifestation de cet ordre n'a été organisée à Renens.

Dans la séance du Conseil communal du 19 juin 2014, Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli déposait un postulat intitulé "Fête des écoles: Lausanne, Prilly... Et Renens alors ?" lequel a été renvoyé à la Municipalité en séance de Commission le 18 août de la même année.

Si un certain délai s'est écoulé entre le rapport de commission et la proposition émanant du présent préavis, c'est qu'il a été nécessaire, dans un premier temps, de solliciter et d'obtenir l'adhésion des établissements scolaires, - directions et personnel enseignant -, partenaires indispensables à la résurgence d'une fête des écoles à Renens.

Après le changement de législature à l'été 2016 et, par la même occasion, de la composition du Conseil d'Etablissement (CET) auquel a été confié la constitution d'un groupe de travail, ce dernier a imaginé un projet de préavis soumis en première lecture à l'examen de la Municipalité en janvier 2017. Celle-ci n'a pas été séduite par l'idée d'intégrer dans la même journée, des activités pour les classes des jeunes élèves et de leurs aînés. La Municipalité a donc demandé à ses auteurs d'en repenser certains aspects et réintroduire notamment l'idée de l'organisation d'un cortège.

À ce stade, c'est le corps enseignant et les directions scolaires qui ont très explicitement exprimé leur refus à la perspective de devoir organiser un cortège sur le modèle des éditions précédentes qui n'avaient pas donné satisfaction pour de nombreuses raisons. Au constat de l'unanimité exprimée par l'ensemble des partenaires consultés, dont les établissements scolaires en faveur de l'organisation d'un nouveau concept de fête des écoles, une séance s'est déroulée, à la fin de l'été 2018, en présence des représentantes du groupe de travail ayant planché sur le premier projet de préavis, de la postulante Mme Golaz-Grilli et de la Municipale en charge de la direction Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-Sport Mme Romano-Malagrifa. Le fruit de ces discussions constructives est présenté dans le présent document.

Le nouveau groupe de travail était composé de:

- Mme Myriam Romano-Malagrifa, conseillère municipale, présidente du CET
- M. Arnaud Aguet, directeur de l'établissement primaire de Renens-Ouest (EPO)
- Mme Catherine Della Giacoma, enseignante à l'établissement primaire de Renens-Est (EPE)
- Mme Magali Monnier, enseignante EPE
- Mme Isabelle Berney, enseignante EPO
- Mme Frédérique Beauvois, représentante de l'Association des parents d'élèves (APé) au CET
- Mme Alessandra Rovero-Michel, représentante du ¼ parents au CET
- Mme Laurence Brunner, représentante du ¼ parents au CET
- M. Jonas Kocher, conseiller communal, représentant des autorités au CET
- M. François Chevalier, adjoint Service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-Sport (CJS), secrétaire du CET

2. Concept

Selon le souhait et les exemples donnés par la postulante, la fête des écoles pourrait s'adresser à tous les élèves de 1P à 4P dans le cas de l'organisation d'un cortège, mais intégrer aussi les autres cycles dans une manifestation ouverte plus largement au public.

Pour information, les établissements scolaires primaires Est et Ouest de Renens regroupent environ 1'000 élèves de 1P à 5P et 600 élèves de 6P à 8P.

Pour répondre aux attentes du postulat et à la vision d'une fête des écoles partagée par les établissements primaires qui devront la mettre en œuvre, la Municipalité propose un concept en deux temps, soit:

- l'organisation d'une fête annuelle destinée aux élèves des cycles 1P à 5P;
- le soutien à un projet d'établissement trisannuel destiné aux élèves de 6P à 8P alternativement avec l'établissement secondaire.

La fête des 1P à 5P

Le concept est de faire converger sur le site de Verdeaux au départ de leurs collèges respectifs, toutes les classes de 1P à 5P par des déambulations bigarrées et tonitruantes, encadrées par leurs enseignants-es.

Chaque collège aura adopté son propre hymne ou rengaine chanté durant le trajet en s'accompagnant d'instruments rudimentaires et artisanaux conçus en classe. Les parcours se feront sur des itinéraires habituels de circulation piétonne. Du fait de la dispersion des processions, de leur répartition horaire et géographique, donc de la faible concentration d'élèves par trajets, aucune mesure de sécurité particulière n'est à prévoir en complément de l'encadrement usuel par le personnel pédagogique. Cas échéant, un soutien ponctuel auprès de la Police de l'Ouest lausannois (POL) sera demandé.

Le site de Verdeaux sera équipé de 3 aires d'activités auxquelles chacune des 20 classes par groupe aura accès:

- jeux gonflables;
- maquillages et jeux de société;
- sport, cirque et animations.

Les activités pourront être animées par des sociétés locales telles par exemple l'Ecole de cirque, les scouts ou certains clubs sportifs et encadrées par les enseignants. Les sociétés locales interviennent en contre-prestation des montants reçus dans le cadre de leur subventionnement.

Après les périodes d'animation, les élèves seront conviés à un goûter servi sur la promenade de Verdeaux, auquel les parents seront également invités et au terme duquel ils pourront récupérer leurs enfants, avant de laisser la place au groupe suivant.

Les Services communaux impliqués en priorité sont Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-Sport pour la coordination générale du projet en collaboration avec les établissements scolaires, ainsi que le service Gestion urbaine-Développement durable pour les aspects en lien avec la logistique nécessaire sur le site de Verdeaux et la gestion des déchets.

Tous les détails d'organisation complémentaires seront discutés, adoptés et mis en œuvre par le groupe de travail constitué.

Projet d'établissement spécifique aux 6P à 8P

Dans un premier temps, l'idée a été d'associer les classes de 6P et 8P à la fête des écoles. Toutefois, la différence d'âge et d'intérêts pour les activités proposées ne permettent pas l'organisation d'une fête identique pour des enfants de 4 à 12 ans.

Par ailleurs, en référence au postulat qui demande à voir des activités issues du travail des établissements scolaires durant l'année par le biais de projets spécifiques tout public, la Municipalité propose de soutenir chacun des établissements primaires dans la mise en place, à tour de rôle, d'un projet d'établissement tel que déjà présenté par l'établissement secondaire (Grease, Queen Project).

Ainsi, sur une période de trois ans, chacun des trois établissements pourrait travailler sur un projet spécifique réunissant les élèves 6P à 8P pour les uns et 9S à 11S pour le secondaire, projet qui serait ensuite présenté non seulement aux parents mais aussi à un plus large public donnant ainsi une meilleure visibilité à ces productions scolaires.

2.1 Calendrier des fêtes des écoles et projets d'établissements

- Fête des écoles primaires 1P à 5P: chaque année dès 2020, la première fois tout début juillet 2020 (date précise encore à déterminer)
- Projet de l'Etablissement secondaire: 2019
- Projet de l'Etablissement primaire (6-8P Est ou Ouest): 2020
- Projet de l'Etablissement primaire (6-8P Est ou Ouest): 2021

Et ainsi de suite en alternance.

3. Eléments financiers

3.1 Coûts de la fête des écoles primaires 1P à 5P (annuels)

Les frais engagés par la confection des instruments de musique et des costumes, les frais d'organisation de la fête, les goûters, de même que le matériel et les infrastructures sur le site de Verdeaux seront pris en charge par la Ville de Renens comme suit:

Frais d'animation site de Verdeaux :	CHF	9'000.-
Matériels, costumes et bricolages (CHF 10.- env. par élève) :	CHF	10'000.-
Frais techniques et prestations de tiers :	CHF	9'000.-
Goûters (CHF 5.- env. par élève) :	CHF	5'000.-
Réserve et imprévus :	<u>CHF</u>	<u>2'000.-</u>
Total :	CHF	35'000.-

Soit environ CHF 33.- par élève, le budget annuel pouvant varier selon les années en fonction du nombre d'élèves.

L'enveloppe budgétaire est attribuée à chaque établissement primaire par moitié étant donné que les deux établissements comptent approximativement le même nombre d'élèves. En 2019, l'effectif des classes 1P à 5P des deux établissements primaires est de 1'071 élèves.

3.2 Coûts des projets d'établissements primaires Est ou Ouest (annuels en alternance dès 2020)

Le budget est identique au montant prévu pour le projet d'établissement du secondaire (CHF 15'000.-), adapté au nombre d'élèves dans chaque établissement primaire soit (arrondi):

CHF 15'000.- / 650 élèves sec. x 300 élèves 6P à 8P Est ou Ouest en alternance = CHF 7'000.-

Un montant de **CHF 7'000.-** est donc à attribuer chaque année alternativement aux budgets des deux établissements primaires dès 2020.

3.3 Apport Service Gestion urbaine-Développement durable

Le Service Gestion urbaine-Développement durable est impacté dans la mise en œuvre de la fête annuelle des écoles à l'intention des classes 1P à 5P par la mise en place d'infrastructures (tentes, vitabris, tables et chaises, WC, conteneurs à déchets) sur le site de Verdeaux et de leur retrait soit une estimation d'une centaine d'heures de travail. Ces heures seront absorbées par les ressources actuelles du service.

3.4 Apport Service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-Sport

Le Service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-Sport est impacté dans la mise en œuvre de la fête annuelle des écoles à l'intention des classes 1P à 5P par la conduite générale de la réalisation du projet, la conception et l'organisation de la manifestation, le lien avec les établissements scolaires, le groupe de travail du Conseil d'Etablissement et les différents services de la Ville, ainsi que le pilotage de la préparation du déroulement de la journée, équivalant à une estimation de 250 heures de travail.

Les ressources actuelles du Service précité ne permettent pas d'absorber l'entier de l'organisation de cet important projet, lequel s'ajoute aux activités courantes du Service, ainsi que, dans le premier semestre 2020, à l'organisation du Tarmac festival et à l'inauguration de Maurabia, nouveau bâtiment scolaire de l'établissement secondaire.

Dès lors la répartition des interventions sera organisée comme suit:

Chef.fe de projet: (200 heures sur mandat de janvier à juin 2020)

- conduite du projet et coordination des séances du groupe de travail;
- coordination des services techniques et des différents prestataires, fournisseurs et sociétés locales;
- conception et installation du site de Verdeaux;
- organisation et coordination des animations et déambulations des élèves en collaboration avec les établissements scolaires et la POL;
- coordination et organisation générale de la journée;
- gestion budgétaire;
- bilan, débriefing et rédaction d'un processus d'organisation pour les éditions futures.

Service CJS: (environ 50 heures absorbées par les ressources actuelles du service)

- répondant du chef de projet;
- coordination administrative et financière.

Etablissements scolaires:

- encadrement des élèves;
- organisation et encadrement des déambulations;
- confection des costumes et coordination des prestations d'élèves;
- participation aux processus d'organisation.

Les honoraires du chef de projet (probablement une société externe ou une personne ayant un statut d'indépendant), dont il sera demandé des compétences d'organisation d'événements et des connaissances du milieu scolaire sont fixés selon les normes usuelles, soit un tarif horaire de CHF 120.- TTC pour un total de CHF 24'000.- TTC (200 heures x CHF 120.-/heure TTC). Ce montant sera réparti pour moitié à l'établissement primaire Est et pour moitié à l'établissement primaire Ouest.

Une réévaluation de l'implication du chef de projet sera effectuée pour les éditions prochaines compte tenu du bilan de l'expérience de cette première édition.

4. Incidences financières et comptables

4.1 Investissements

Il n'y a pas de dépenses d'investissements relatives à ce préavis.

4.2 Incidences sur le compte de fonctionnement

4.2.1 Récapitulatif des coûts "Projet Fête des écoles 1-5P" (chap. 3.1 et 3.4)

Désignation	Comptes	2019	2020 (CHF)	2021 et suivants (CHF)
Honoraires chef de projet "EPE"	5311.3185.02	.-	12'000.-	12'000.-
Honoraires chef de projet "EPO"	5313.3185.02	.-	12'000.-	12'000.-
Diverses charges fête des écoles "EPE"	5311.3170.05	.-	17'500.-	17'500.-
Diverses charges fête des écoles "EPO"	5313.3170.05	.-	17'500.-	17'500.-
Total charges			59'000.-	59'000.-

Note : EPE : Etablissement primaire Renens-Est EPO : Etablissement primaire Renens-Ouest

Les charges qui figurent dans le tableau ci-dessus en 2020 ne sont pas intégrées au budget 2020. Celui-ci sera bouclé au moment du vote de ce préavis.

4.2.2 Récapitulatif des coûts "Projets d'établissements" (chap 3.2)

Comme décrit au chapitre 3.2, les coûts des projets d'établissements primaires Est et Ouest, ainsi que ceux de l'établissement du secondaire seront répartis en alternance comme suit:

Budget 2019: compte N° 5321.3170.05 "Classes secondaires, manifestations scolaires" CHF 15'000.- pour le projet d'établissement. Ce montant est déjà intégré au budget 2019.

Budget 2020: montant à intégrer au compte N° 5311.3170.05 "Classes primaires Renens-Est", manifestations scolaires" ou compte N° 5313.3170.05 "Classe primaires Renens-Ouest", manifestations scolaires **CHF 7'000.-**. Ce montant n'est pas intégré au budget 2020. Celui-ci sera bouclé au moment du vote de ce préavis.

Budget 2021: montant à intégrer au compte N° 5311.3170.05 "Classes primaires Renens-Est", manifestations scolaires" ou compte N° 5313.3170.05 "Classe primaires Renens-Ouest", manifestations scolaires **CHF 7'000.-**.

Et ainsi de suite.

5. Conclusions de la Municipalité

Adultes, nous avons toutes et tous encore en tête les images et souvenirs des fêtes des écoles auxquelles nous avons participé en tant qu'élèves, c'est dire l'importance de ce type d'événement festif et rituel dans la vie d'un enfant, mais aussi de sa famille, amis et proches. En demandant la réintroduction d'une fête des écoles à Renens, le postulat est en phase avec ce que la Municipalité soutient dans son programme de législature à savoir promouvoir le Vivre ensemble et favoriser le lien, la convivialité et créer un cadre propice à l'impulsion de nouvelles dynamiques.

L'idée de faire revivre une fête des écoles à Renens a, d'emblée, suscité un intérêt de la part des directions des deux établissements scolaires et leurs conférences des maîtres respectives. A la suite

de quoi, un groupe de travail issu du Conseil d'Etablissement et des deux établissements scolaires primaires s'est réuni à différentes reprises pour plancher sur un nouveau concept.

Les projets qui en sont ressortis ont été conçus en respectant les expériences et recommandations des principaux partenaires, acteurs et porteurs du projet et répondent aux vœux de la postulante quant au sens à donner à la fête des écoles et aux projets d'établissements en tant que présentations publiques, inscrites avec régularité à l'agenda des activités scolaires à l'intention de toute la population.

La Municipalité se réjouit de la perspective de retrouver une fête des écoles à Renens et de la volonté des établissements scolaires à être présents et visibles au cœur de la cité au travers d'activités et d'événements comme ceux proposés dans le présent préavis, montrant le riche travail qui est fait auprès de notre jeune population.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 53-2019 de la Municipalité du 26 août 2019,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Elodie Golaz Grilli intitulé "Fête des écoles: Lausanne, Prilly... Et Renens alors ?" du 19 juin 2014.

ACCEPTE les charges de fonctionnement supplémentaires inhérentes au présent préavis pour le budget 2020, telles que décrites au chapitre 4 "Incidences financières et comptables".

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2021 et suivants, les charges de fonctionnement supplémentaires inhérentes au présent préavis, telles que décrites au chapitre 4 "Incidences financières et comptables".

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 26 août 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:

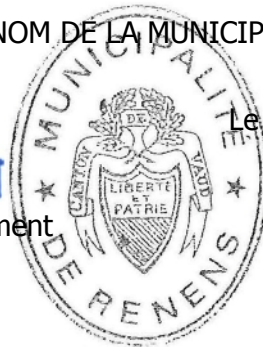


Jean-François Clément

Le Secrétaire municipal:



Michel Veyre



Membres de la Municipalité concernés:

- M. Jean-François Clément, syndic
- Mme Myriam Romano-Malagrifa
- Mme Patricia Zurcher Maquignaz